

POLITIQUE CULTURELLE

La danse, le théâtre, la musique et les arts visuels permettent aux élèves d'intégrer des compétences, des connaissances et des valeurs dans leur vie quotidienne. La recherche a montré que grâce aux arts, les élèves apprennent à penser de manière imaginative, à identifier et à résoudre des problèmes, à faire preuve d'empathie envers les autres, à penser de manière critique, à évaluer la qualité de leur environnement, à communiquer efficacement et à apprécier les compétences et les réalisations d'autrui. La Commission scolaire New Frontiers (CSNF) s'engage à offrir aux élèves des expériences d'apprentissage qui engagent leur cœur, leur esprit et leur corps.

Principes

La CSNF est convaincue que les arts :

1. Relient les expériences d'apprentissage au monde du travail. Les étudiants en arts développent des compétences de vie de haut niveau telles que la créativité, la résolution de problèmes et la pensée divergente. Ils apprennent à travailler en équipe en relevant des défis artistiques, en négociant pour trouver un sens, en prenant des risques judicieux et en créant ensemble ;
2. Aident les élèves à explorer, à penser de manière critique et à représenter des idées et des concepts. En acquérant des connaissances et en expérimentant des éléments artistiques, les élèves deviennent des créateurs et apprennent à apprécier les représentations artistiques ;
3. Enseignent l'autodiscipline, et que les élèves prennent conscience de la persévérance et du travail acharné qui sont nécessaires pour créer une œuvre d'art digne de ce nom ;
4. Célèbrent le riche patrimoine culturel de nos diverses communautés et le rôle qu'il joue dans notre compréhension et notre acceptation des autres ;
5. Aident les élèves à mieux réussir en développant des compétences qui peuvent être transférées à d'autres matières du programme d'études, ce qui se traduit par des gains mesurables au niveau de la motivation et des résultats des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques ;
6. Renforcent la confiance en soi des élèves ;
7. Enseignent l'empathie et le respect d'une multitude de traditions et de valeurs culturelles ; et
8. Contribuent à la création d'environnements sûrs et sains dans les écoles et la communauté, et préparer les élèves à façonner un monde meilleur.

Champ d'application

Le programme d'études en arts est basé sur le Programme de formation de l'école québécoise tel que défini par le ministère de l'Éducation. La CSNF s'efforce de s'assurer que ses programmes d'arts :

1. Utilisent des méthodes d'enseignement qui favorisent des relations positives entre les élèves, les éducateurs, les parents et les membres de la communauté ;
2. Sont renforcées par les possibilités de développement professionnel offertes au personnel ;
3. Enrichissent le programme d'études artistiques par l'interaction avec des artistes en classe et dans la communauté ;
4. Se déroulent dans des installations qui garantissent la sécurité et le bien-être émotionnel de tous les participants ;
5. Partagent la production des étudiants avec leurs pairs, les étudiants, les éducateurs, les parents et les membres de la communauté ; et
6. Honorent et célèbrent la richesse et la diversité de notre communauté multiculturelle.

Rôles et responsabilités

La CSNF a la responsabilité de :

1. Disposer d'éducateurs compétents pour assurer un niveau élevé d'éducation culturelle ;
2. Promouvoir les programmes culturels existants et/ou nouveaux ;
3. Sensibiliser tous les étudiants et le personnel à l'importance de la culture dans nos vies ; les éléments les plus importants de la culture auxquels les étudiants doivent être sensibilisés sont probablement le statut socio-économique (il existe une culture importante d'assistance et de pauvreté parmi certains de nos étudiants) et la culture autochtone.
4. Faciliter les échanges entre les étudiants, le personnel, les organisations communautaires et culturelles afin de créer des partenariats ;
5. Veiller à ce qu'une aide matérielle et financière soit fournie aux écoles pour financer les programmes culturels ; et
6. Veiller à ce que les étudiants et le personnel aient la possibilité de participer à des événements culturels.

La commission scolaire constituera un comité culturel afin d'assumer les rôles et responsabilités susmentionnés.

Les écoles ont la responsabilité de :

1. Intégrer une dimension culturelle dans leur Projet éducatif et leur Plan de Réussite Scolaire ;
2. Offrir des programmes artistiques de qualité à tous les élèves en sélectionnant des éducateurs artistiques compétents dans les domaines artistiques choisis par l'école ;
3. Reconnaître et promouvoir la diversité des cultures dans notre société ;
4. Valoriser l'expression artistique des élèves et du personnel ;
5. Promouvoir la participation des étudiants et du personnel à des activités qui développent les qualités artistiques et culturelles ;
6. Intégrer la dimension culturelle dans l'enseignement des compétences spécifiques à une matière ;
7. Utiliser efficacement les personnes ressources de la communauté ; et
8. Promouvoir des projets, des activités et des événements à caractère culturel et artistique.

L'école peut créer un comité culturel ou utiliser une structure existante afin d'assumer les rôles et responsabilités susmentionnés.